

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2020/147/1.4

Feuillet n° 158

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt, le 15 décembre**, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Roland MOULINIER, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

**Date de convocation : 7 décembre 2020**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	45
Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires** : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Patrick DELAUGEAS, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, **Suppléant** : Jacqueline CLAVERIE représente Didier CLERJOUX, Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Paul AUMETTRE

représente Edmond Claude DELPY,

**Excusés** : Dominique DURUY donne pouvoir à Francine BOURRA, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Annie DELAGE, Jean-Louis PUJOLS donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Elodie REBEYROL donne pouvoir à Régine ANGLARD, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET donne pouvoir à Michel MEYNARD, Bernard DURAND ; Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Jean-Michel LAGORSE, Dominique BOUSQUET donne pouvoir à Roland MOULINIER, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Maud MANIERE, Caroline VIEIRA, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD, Laurent PELLERIN.

**SECRÉTAIRE** : Mme Marie-Claire BOULINGUEZ

**OBJET : Conventions avec les communes ayant un accueil périscolaire inscrit au Contrat Enfance Jeunesse**

La convention a pour objet, conformément à l'article L 5211-4-1 II du CGCT, et dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, de préciser les conditions et modalités de mutualisation de certains des services entre les communes et la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dans la mesure où ces services sont nécessaires à l'exercice des compétences périscolaires et extrascolaires transférées à ladite Communauté de Communes.

AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020147-DE  
Regu le 18/12/2020

Les services des communes sont mis à disposition de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort en fonction des besoins pour l'exercice des compétences de celle-ci. Les services mis à disposition concernent les services techniques, principalement pour l'entretien des locaux et la surveillance des enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire.

La mise à disposition des locaux communaux à la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort dans le cadre de l'exercice de sa compétence est faite à titre gracieux, mais il y a lieu de rembourser les charges locatives et les charges salariales inhérentes à cette mise à disposition.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **VALIDE** les conventions de mise à disposition de locaux et de personnel avec les communes de Fossemagne, Limeyrat, Thenon, Sainte-Orse, La Bachellerie et Azerat pour l'exercice des compétences scolaire et périscolaire inscrites dans le Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF ;
- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à signer les conventions et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 17/12/2020

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Par délégation

Roland MOULINIER.



AR PREFECTURE

024-200041150-20201215-DE2020147-DE  
Regu le 18/12/2020